

VADE-MECUM pour demande de circuit permanent pour activités motorisées.

1° Définir la destination du circuit (but lucratif, asbl, club sportif...)

2° Demande à la commune concernée pour

- identification des parcelles cadastrales sur lesquelles sera créé le circuit
- leurs situations par rapport au plan de secteur :

Zone de loisirs : OK on peut alors procéder à l'étude d'incidence

Zone agricole : démontrer que l'activité proposée ne remettra pas en cause de manière irréversible la destination de zone agricole

voir si on ne situe pas dans une zone protégée (natura 2000 ; zone humide d'intérêt biologique ; zone de captage d'eau, site classé) contacter les services de la DNF pour connaître le statut éventuel de protection

coordonnées des Directions de la DNF :

Direction	rue	localité	cp	tel	fax
DNF					
ARLON	Place Didier, 45	ARLON	6700	063/58 91 63	063/58 91 55
DINANT	Rue Daoust, 14	DINANT	5500	082/67.68.80	082/67.68.99
LIEGE	Montagne Sainte-Walburge, 2	LIÈGE	4000	04/224.58.70	04/224.58.77
MALMEDY	Avenue Mon-Bijou, 8	MALMÉDY	4960	080/79.90.41	080/33.93.93
MARCHE-EN-FAMENNE	Rue du Carmel, 1	MARLOIE	6900	084/22.03.56	084/22.03.48
MONS	Rue Achille Legrand, 16	MONS	7000	065/32.82.41	065/32.82.44
NAMUR	Avenue Reine Astrid 39-45	NAMUR	5000	081 715 400	081 715 410
NEUFCHATEAU	Clos des Seigneurs, 2	NEUFCHAT EAU	6840	061/22.81.20	061/22.81.26

zone d'équipements communautaires et de services publics s'il s'agit d'équipement communautaire (donc ne relève pas d'un but lucratif)

autres zones : des dérogations sont possibles si la demande provient d'une personne de droit public.

Les plans de secteur peuvent être consultés sur le site internet :

<http://cartographie.wallonie.be/Newportailcarto>

Les zones Natura 2000 peuvent être consultées sur le site :

<http://environnement.wallonie.be/cartodnf>

3° Faire réaliser l'étude d'incidence :

Cette étude doit être réalisée par un bureau d'étude agréé dont voici une liste

Dénomination	Coordonnées
ABESIM sprl	Rue Provinciale, 62 1301 WAVRE Tél : 010/23.54.67 Fax : 010/23.54.69 www.abesim.com

ACTE 1 s.a.	Rue Simonon, 8 4000 LIEGE Tél : 04 / 229.70.00 Fax : 04 / 229.59.69
AGECO Environmental Consulting	Rue de la Réunion, 2 7000 MONS Tél : 065/59.07.70 Fax : 065/59.07.77 www.ageco.be
AGORA s.a.	Rue Montagne aux Anges, 26 1081 BRUXELLES Tél : 02/779.13.55 Fax : 02/779.22.75 www.agora-urba.be
AMENAGEMENT s.c.	Chaussée de la Hulpe, 177/5 1170 BRUXELLES Tél : 02/639.63.00 Fax : 02/640.19.90
ARIES Consultants	Ferme du Prince - Chemin des Deux Fermes, 1 1331 RIXENSART Tél : 02/655.86.50 Fax : 02/655.86.50
AUPA s.p.r.l.	Rue du Centre, 81 4800 VERVIERS Tél : 087/22.89.88 Fax : 087/22.65.33 www.aupa.be
AUPA s.p.r.l.	Rue du Centre, 81 4800 VERVIERS Tél : 087/22.89.88 Fax : 087/22.65.33 www.aupa.be
AWP + E	Rue du Géant, 2 - bte 5 1400 NIVELLES Tél : 067/64.95.00 Fax : 067/63.98.00

BIEAU	Rue des Francs, 78 6001 MARCINELLE Tél : 071/47.46.79 Fax : 071/36.03.29
Centre Environnement de l'Université de Liège	Sart-Tilman boîte 5 4000 LIEGE Tél : 04/366.23.53-54 Fax : 04/366.23.55
CREAT - U.C.L. Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire	Place du Levant, 1 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : 010/47.21.27 Fax : 010/47.87.13
CSD Enviro-Consult s.a.	Rue Raymond Noël, 39 5170 BOIS-DE-VILLERS Tél : 081/43.40.76 Fax : 081/43.47.92 www.csd.ch
EQUERRE (L') s.c. - Atelier d'Architecture et d'Urbanisme	Ferme de Hombroux 4432 ALLEUR-ANS Tél : 04/246.41.24 Fax : 04/246.41.38
EurEco s.p.r.l.	Rue de Seraing-le-Château, 1 4537 VERLAINE Tél : 019/54.60.88 Fax : 019/54.60.89
F.U.L. Fondation Universitaire Luxembourgeoise	Avenue de Longwy, 185 6700 ARLON Tél : 063/23.08.11 Fax : 063/21.58.00
GROUPE TEAMS	Avenue des Casernes, 41A 1040 BRUXELLES Tél : 02/647.98.16 Fax : 02/648.92.98

IGRETEC	Boulevard Mayence, 1 6000 CHARLEROI Tél : 071/20.28.11 Fax : 071/33.42.36
IMPACT s.p.r.l.	Rue des Chasseurs Ardennais, 32 6880 BERTRIX Tél : 061/41.54.54 Fax : 061/41.55.07
INCITEC s.p.r.l.	Rue des Ecoles, 7 7971 BASECLES Tél : 069/57.53.50 Fax : 069/56.06.65
PISSART-VAN DER STRICHT s.a.	Avenue Iris Crahay, 1-3 4130 ESNEUX Tél : 04/380.41.04 Fax : 04/380.41.05
PLANECO s.p.r.l.	Avenue des Lilas, 75 1410 WATERLOO Tél : 02/ 652 10 54 Fax : 02/ 652 28 62 www.planeco.be
PLURIS s.c.r.l.	Rue de Fétille, 85 4020 LIEGE Tél : 04/342.01.50 Fax : 04/344.32.36
PLURIS s.c.r.l.	Rue de Fétille, 85 4020 LIEGE Tél : 04/342.01.50 Fax : 04/344.32.36
POLY'ART s.c.r.l.	Chaussée de Binche, 30 7000 MONS Tél : 065/34.90.75 Fax : 065/84.64.17
POLY'ART s.c.r.l.	Chaussée de Binche, 30 7000 MONS Tél : 065/34.90.75 Fax : 065/84.64.17

SERCO ENGINEERING s.p.r.l.	Rue Marcel Beaufays, 17 7022 HYON Tél : 065/84.08.07 Fax : 065/34.90.95
SORESMA SA	Chaussée de Louvain, 484 5004 BOUGE Tél : 081/20 81 91 Fax : 081/20 81 92
STRATEC s.a.	Avenue A. Lacomblé, 69-71 1030 BRUXELLES Tél : 02/735.09.95 Fax : 02/735.49.17 www.stratec.be
SURVEY & AMENAGEMENT s.c.r.l.	Rue de Chenu, 2-4 7090 RONQUIERES Tél : 067/64.83.42 Fax : 067/64.75.70 www.survey-amenagement.be
TRACTEBEL ENGINEERING - Environment & Safety	Avenue Ariane, 7 1200 BRUXELLES Tél : 02/773 81 04 Fax : 02/773 94 46
TRACTEBEL ENGINEERING - Environment & Safety	Avenue Ariane, 7 1200 BRUXELLES Tél : 02/773 81 04 Fax : 02/773 94 46
U.L.B. - IGEAT	Avenue F.D. Roosevelt, 50 - CP 130/02 1050 BRUXELLES Tél : 02/650.43.28 Fax : 02/650.43.24

VINCOTTE ENVIRONNEMENT s.a.	Parc Scientifique Créalys 5032 LES ISNES Tél : 081/43.26.11 Fax : 081/43.26.15 www.vincotte.com
--------------------------------	---

(! possibilité de modifications) POUR TOUS RENSEIGNEMENTS sur les bureaux d'étude agréés veuillez contacter:

Division de la Prévention et des Autorisations
avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES
Tél. : 081/33.61.03
Fax : 081/33.61.22

4° Introduire le permis à la commune :

soit pas de construction ni de modification de relief du terrain : demande de permis d'environnement

soit construction ou modification de relief : demande de permis unique (environnement + urbanisme)

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site internet <http://environnement.wallonie.be/>.
Ils sont à renvoyer à la commune avec les annexes : étude d'incidence, situation sur la carte ; plan cadastral et matrice cadastrale ; plan descriptif ;

Sont à mentionner :

L'habitation la plus proche ; liste des parcelles cadastrales ; présence de servitudes ou autres droits (à voir dans l'acte notarié)

type ; nombre de véhicules ; fréquence – quantifier par jour/semaine mois et année -durée prévue

trajet que suivront les participants pour arriver au circuit

Incidences sonores :

Les conditions générales d'exploitation résultant de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 ne prennent pas en compte les bruits liés à la circulation des véhicules. Les limites de niveaux sonores définitives seront donc celles figurant dans les conditions particulières du permis d'environnement ou du permis unique.

Cependant, l'usage est d'imposer des limites inspirées des conditions générales. Il y a donc lieu que l'auteur d'étude d'incidence se base sur les conditions suivantes, qui seront normalement proposées à l'autorité :

- **Les activités sont limitées du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures.**
- **Le niveau d'évaluation du bruit particulier des activités de sport moteur, mesuré à l'émission dans le voisinage, est limité à 50 dBA.**
- **Les paramètres et conditions de mesures sont ceux de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des**

établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

- **Par dérogation au premier alinéa, durant deux weekends par an, moyennant préavis, des compétitions peuvent être organisées du vendredi au dimanche, de 9 heures à 20 heures. Les conditions relatives aux niveaux de bruit ne s'appliquent pas à ces weekends.**

L'étude d'incidences tiendra compte du type de véhicules envisagés (cylindrée, compétition ou homologués pour la circulation routière), du nombre de véhicules en opération simultanée, des distances et de la topographie, pour évaluer les niveaux au droit du voisinage.

A titre d'exemple, pour un circuit de moto-cross où circulent des véhicules non homologués pour la circulation routière, la distance minimale par rapport à l'habitation la plus proche devrait être de l'ordre de 800 mètres, à moins que l'étude d'incidences n'apporte d'autres éléments.

Délai : A partir du dépôt du dossier complet (donc avec l'étude d'incidence) le délai pour obtenir le permis est de minimum 160 jours.